POLLU-STOP

Bulletin d'information de la CPEPESC,

association exclusivement de protection de l'environnement. *"Défendre l'environnement partout, même là où l'on ne nous attend pas."*

Numéro 72 = été 1999 = ISSN 1279-1067

L'AVENIR DE POLLU-STOP : RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

Le résultat de ce questionnaire a été discuté lors d'une réunion hebdomadaire, la synthèse a été présentée par Florence GENESTIER.

Environ 1/3 des lecteurs ont répondu. Il en ressort que vous préférez voir traiter en majorité les dernières «ingérences écologiques» et des «articles précis sur des sujets d'actualité» dans un bulletin «régulier» de «format A3 recto-verso», (comme le dernier bulletin). Il y a donc un certain attachement au bulletin, mais dans l'ensemble, peu sont prêts à participer concrètement à sa réalisation. Néanmoins, quelques adhérents motivés se proposent pour la rédaction d'articles, ce à quoi ils sont chaleureusement invités. Chacun peut s'exprimer dans le bulletin, il n'y a pas de "niveau requis"... (*Il faut oser s'exprimer; si vous avez un doute sur le contenu de l'article proposé, vous pouvez demander au préalable l'avis des responsables*). **La CPE doit fonctionner en réseau avec retour de l'information et diffusion.**

Nombreux sont les encouragements à persévérer... Le bulletin continuera donc. C'est la solution "format A3" qui sera mise en oeuvre en privilégiant le résumé des «ingérences écologiques» dès le présent bulletin. Il comportera aussi environ pour 1/3, des informations générales (articles divers, points de vue, dossiers, informations...) ce qui permet de conserver notre inscription à la commission paritaire de presse qui donne droit au tarif postal économique avec l'édition de 4 numéros par an.

Des points précis ont été évoqués, auxquels il est apporté ici réponse.

Oui, il est possible de demander l'envoi gratuit du bulletin à une personne qui vous paraît intéressée (voir encart en dernière page). Il est également possible, sur simple demande, que la CPE adresse gratuitement les 2 derniers numéros du bulletin et la plaquette de présentation de l'association à une personne pour inciter à l'adhésion ou au simple abonnement.

D'autre part, il y a même parmi les observations une proposition radicale «*pour changer le décor, changeons d'abord*».

Chiche. Il serait bien que les responsables actuels depuis déjà trop longtemps à la tête de l'association voient venir une relève, du sang neuf, de nouvelles idées, de nouvelles initiatives pour continuer la lutte contre la pollution.

Il est enfin proposé de transformer le titre actuel du bulletin «POLLU-STOP» en «INGERENCES ECOLOGIQUES». **Là, rien n'a été décidé. Qu'en pensez vous ? Vous avez peut être une meilleure idée... (Merci de nous faire part de vos suggestions ou de votre simple avis en répondant au petit questionnaire ci-joint).** Il est vrai que ce nouveau titre serait plus à l'image de la démarche de la CPE... véritable empêcheuse de polluer en rond !

Réponse à d'autres questions posées lors de l'enquête :

D'autres questions concernaient la vie de l'association, par exemple, développer le travail sur l'eau au plan pratique et analytique suite au stage réalisé sur le sujet. L'association n'a qu'un rôle généraliste; elle ne dispose que de moyens de terrain limités pour l'instant. Son atelier de formation "pollution", c'est d'abord les sorties de terrains, y compris visite d'installations industrielles et d'épuration. Chacun est invité à participer pour apprendre sur le tas.

Il est en effet nécessaire avant toute démarche de bien connaître le milieu naturel et son fonctionnement. L'aspect "analyse" n'est qu'un des volets du problème..

Il est plus facile de répondre à une autre demande, celle d'organiser des sorties avec des élèves au bord de ruisseaux, car c'est un des buts de l'association qui dispose également de films et de vidéos de sensibilisation. La CPE est à la disposition des enseignants pour de tels projets.

Quant aux questions juridiques, il ne peut y avoir de réponse vague ou générale, il faut poser la question pour chaque cas précis. La CPE s'efforcera d'y répondre pour ses adhérents.

Calendrier

- Prochain **Conseil d'Administration** de la CPE (**ouvert aux adhérents**) :

Samedi 25 septembre 1999
à **Pin (70)**

(Une future circulaire précisera le contenu de la journée, l'ordre du jour ainsi que le lieu et l'heure exacte du rendez-vous.)

- Chantiers :

2 chantiers sont prévus cet automne.

=> Mise en place d'un périmètre de protection autour d'un site à chauves-souris dans le nord du Jura.

3ème & 4ème week-end d'octobre

(Responsable : Sébastien ROUÉ)

=> Nettoyage d'une ancienne mine en Bourgogne, dans le Morvan.

1er week-end de novembre

(Responsable : Cédric GUILLAUME)

- Prochaines sorties de terrain :

le **20 novembre 1999**

(Responsable : François DEVAUX)

et le **11 décembre 1999**

(Responsable : Michel LASSUS)

Dernier rapport de l'agence européenne de l'environnement : notre cadre de vie se dégrade.

Avant dix ans, on devrait voir la construction de 12000 km d'autoroutes supplémentaires et un accroissement de 5% de la population urbaine, augmentant d'autant la surface des agglomérations. Notre environnement va se trouver soumis à des pressions énormes dans les années qui viennent en particulier dans trois domaines :

- **l'effet de serre** : les émissions dans l'atmosphère vont s'accroître et les concentrations de ces gaz augmenter jusqu'en 2050 (45% pour le CO2 et 80 % pour le méthane). Les températures et le niveau de la mer monteront en même temps.

- **les substances chimiques dangereuses** : pour les trois-quarts, produites et vendues en grande quantité dans l'Union Européenne, on ne connaît pas les risques qu'elles représentent pour l'environnement. Si les pollutions au plomb ou au biphényl devraient maintenant diminuer, les émissions de mercure, cadmium et cuivre sont en augmentation.

- **les déchets** : la production et la mise en décharge devraient encore s'accroître dans les prochaines années, malgré le succès du recyclage dans le nord de l'Europe.

Au cours des dernières années, l'Union Européenne s'est fixé des objectifs «écologiques» et a mis en place des réglementations «vertes», reste maintenant à les appliquer scrupuleusement.

Sale temps pour les décharges communales.

Les décharges contrôlées doivent maintenant constituer des garanties financières. Mais la récente circulaire du 23 avril 1999 qui le prévoit s'applique aussi aux innombrables décharges sauvages non autorisées. La circulaire ministérielle demande aux préfets de mettre en demeure les responsables de régulariser la situation en se référant à l'article 24 de la loi sur les installations classées. Dans le cadre de cette régularisation, l'exploitant devra prouver qu'il a constitué des garanties financières pour l'ensemble de sa décharge même pour les parties terminées. Un bon argument pour les associations...

Violation de la Directive «Oiseaux» par l'État français : les poursuites se précisent.

Sous le numéro 38/99, le dossier de l'affaire a été introduit en avril devant la Juridiction européenne. La France est accusée de manquement d'État, de mauvaise transcription dans sa législation de l'article 7 de la Directive 70/409/CEE du 2 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages (principe de protection complète), de non conformité de la loi 98-549 sur l'ouverture anticipée de la chasse, de défaut de communication et de la fixation de dates d'ouverture trop précoces et de dates de clôture de la chasse trop tardives.

La France incapable de mettre en place «Natura 2000».

Comme chaque Etat de l'Union Européenne , la France se devait d'appliquer la Directive "Habitats" adoptée en 1992 par les nations pour inventorier les espaces naturels méritant protection au regard des espèces vivantes

LES DERNIÈRES INGÉRENCES... LES DERNIÈRES INGÉRENCES...

DANS LE JURA...

Décharge en feu à Pagney (39)

Le 10 août 1999, les pompiers de Gendrey étaient obligés d'intervenir pour éteindre un feu devenu incontrôlable sur la décharge.

En effet, depuis plusieurs années, le maire avait institué une zone de brûlage sur le site. Suite à un courrier émanant de la CPE, le Préfet avait exigé début août que la décharge soit exclusivement réservée aux matériaux inertes, et ordonné l'arrêt de tout brûlage sur le site.

Ces prescriptions n'ayant pas été respectées, la CPE a déposé une plainte au Parquet de Dole.

Le surlendemain, le maire, fâché tout rouge, décrochait son télé-phone pour manifester sa colère devant notre façon d'agir. Espérons que cette plainte donne un bon coup d'accéléra-teur à la mise en oeuvre concrète du projet d'assainissement intercommunal, semble-t-il envisagé sur ce secteur.

A l'abris des regards, le long de la voie ferrée...

L'Intermarché d'Arbois (39) et la Société Arbois-Tourisme ont trouvé une solution bien pratique et peu onéreuse pour éliminer leurs déchets : il suffit d'entasser ses ordures dans un petit coin pas trop visible et d'y mettre le feu de temps en temps. Parmi les résidus calcinés, la CPE a retrouvé plastiques et bombes aérosol pour l'un et filtres à huiles pour l'autre. Un courrier a été adressé au Préfet du Jura pour stopper ces pratiques illégales et dangereuses.

Arbois (39) : Le tas d'ordures était planqué entre les bus et la voie ferrée...

La STEP de Monnières (39), véritable modèle du genre

L'eau qui en sort est plus propre que celle qui n'y passe pas. Une chance puisque les 2/3 des effluents de la commune partent directement dans le fossé depuis le déversoir de crue. L'installation, vétuste et dépassée, semble, de plus, bien mal entretenue. Cette situation déplorable a fait l'objet d'une plainte de la CPE auprès de la gendarmerie de Dole.

DANS LE DOUBS...

Blanc comme un cachet d'aspirine

C'est à peu près la couleur du ruisseau du Breuil à Lavernay (25) le 25 juin dernier vers 17h en contre-bas de la fromagerie installée dans la commune.

Immédiatement alertés par la CPE, les gendarmes de Recologne et le garde pêche du secteur se sont rendus sur les lieux afin de constater ce délit flagrant et d'effectuer des prélèvements. La CPE a porté plainte.

Révision du P.O.S. à Saône

La CPE a consulté en juin le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de Saône dont une bonne part du territoire se trouve sur le bassin l'alimentation des sources d'Arcier, principal captage d'alimentation en eau potable de la ville de Besançon.

Cette révision prend bien en compte les zones de protection éloignées du captage (en gros les marais de Saône), les zones de pertes où se déverse ce marais étant classées en zones rapprochées.

Une rumeur fait état de ce que le périmètre de protection de Besançon-Arcier traîne en longueur... en raison des réticences du Conseil Général qui craint une limitation du développement de l'aérodrome de La Vèze...

Encore des pelleteuses dans l'Ognon

Fin juillet, la CPE était avisée qu'une entreprise était en train d'extraire des matériaux dans le lit mineur de l'Ognon à Vieilley (25). Le propriétaire du terrain, un avocat, aurait obtenu une autorisation de la DDAF pour raboter les atterrissements de l'Ognon en bordure de

LES DERNIÈRES INGÉRENCES... LES DERNIÈRES INGÉRENCES...

sa propriété. Sur place, les engins creusaient à près d'un mètre en dessous du niveau de l'eau au beau milieu du cours d'eau pour rapporter les matériaux extraits sur la berge, et réhausser d'environ 80 cm le terrain de ce respectable homme de droit. La CPE a donc demandé copie de cette autorisation au préfet et déposé une plainte au parquet de Besançon.

Esprels (70) : De nombreux déchets jonchent le pourtour d'une petite mare.

EN HAUTE-SAONE...

Crassier fumant et hypocrisie locale

La déchar-ge de Marnay (70) brûle régulièrement depuis de nombreuses années. Si l'entrée principale du dépôt est cadenassée, il existe un autre chemin d'accès tout à fait praticable à moins de 100 mètres.

De plus, une bonne partie des entreprises de la commune disposent d'un double de la clé du site et viennent ainsi régulièrement déposer toute sorte de déchets et y mettre le feu juste avant de partir.

Le 17 août, vers 20h, une épaisse fumée, visible à plus de 8km de là, stagnait au dessus des bois. Sur place, la CPE découvrait des rouleaux entiers de toile goudronnée en train de brûler. La gendarmerie de Marnay a tout de suite été avisée des faits pour alerter les pompiers et enregistrer notre plainte.

La goulle à ordures des Meubles MOUREY

Derrière les bâtiments de l'entreprise, à Esprels (70), les déchets issus de l'atelier (pôts de peinture, produits de traitement, emballages, sclure, etc.) étaient soit incinérés à l'air libre, soit jetés dans une petite mare.

Suite à l'intervention de la CPE auprès du Préfet, l'entreprise s'est vue dans l'obligation de réhabiliter le site. L'intégralité des déchets a été évacué, y compris ceux qui baignaient dans le margouillis depuis déjà plusieurs années.

Contraste

La commune de Port-sur-Saône (70) dispose désormais d'une superbe déchetterie toute neuve. Seulement voilà, à moins de 25 mètres de là, on trouve à l'abandon plusieurs m3 d'ordures ménagères, un mélange de déchets verts et d'immondices en core fumant, entouré d'une dizaine d'appareils électroménagers hors d'usage, bref une vraie décharge sauvage, tout comme y faut plus.

La CPE va écrire au Maire afin que cette verrue disparaisse rapidement; sinon...

ET MEME AILLEURS...

Du plomb et du cadmium dans la nature

La CPE, qui a déposé une plainte, suit attentivement le dossier de la Société METAL BLANC installée à Bourg-Fidèle dans le département des Ardennes (08).

Cette usine, qui recycle depuis longtemps des batteries usagées, a pollué non seulement la rivière, mais tout l'environnement alentour au point que même les enfants sont touchés.

Ce cas n'est pas unique, puisque l'usine METALEUROP dans le Beaujolais est elle aussi montrée du doigt... La CPE s'y intéresse.

Les industriels peu scrupuleux craignent maintenant d'être rattrapés par la justice. Le cas de l'ancien PDG d'AMISOL, Chopin, mis en examen en avril par un juge d'instruction de Clermond-Ferrand avec une accusation d'empoisonnement volontaire de ses anciens employés, n'est pas fait pour les rassurer...

...Tant mieux.

LES DERNIÈRES INGÉRENCES... LES DERNIÈRES INGÉRENCES... LES DERNIÈRES INGÉRENCES... LES DERNIÈRES INGÉRENCES...

naturelles fragiles qui y vivent.

Ces zones sont bien connues des pouvoirs publics et dès la mise en route de l'opération il y a quatre ans, c'était une grande part de notre patrimoine naturel national qui devait être prise en compte dans la démarche.

Pour essayer d'éviter une condamnation, la France n'a proposé qu'une liste de sites déjà protégés ou ne posant aucun problème représentant à peine 5% des territoires de l'hexagone.

En fait, les lobbies des agriculteurs, des chasseurs et autres aménageurs l'ont emporté contre les zones humides et autres zones patrimoniales vivantes. Ils craignent des restrictions d'usages de leurs terres...

Au début de l'année la Commission européenne a relevé l'insuffisance des propositions françaises.

Alternative aérienne aux transports lointains.

Comment désengorger les routes de l'invasion des poids lourds ? On peut essayer de consommer les productions locales mais le résultat compte tenu des réalités ne sera malheureusement que marginal.

La vraie mauvaise réponse du Grand Canal ne permettait de réduire le nombre des camions que de 1% sur le seul axe RHONE-RHIN et à une vitesse de... vieux sénateurs. Une autre réponse viendra peut être d'un projet américain de construction d'un "avion-ballon" gonflé à l'hélium et pouvant transporter près de 500 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 25 camions de 20 tonnes à plus de 230 km à l'heure. Cet engin équipé d'hélice basculantes pourrait décoller comme un hélicoptère et donc ne nécessiterait plus de terrain d'atterrissage spécial. L'étude de ce projet est menée par le groupe américain Lockheed-Martin (d'après Science & Vie 982, juillet 99, p 36).

... et pendant ce temps en France on continue à vouloir élargir les routes et creuser des canaux !

La France à 10% «verte» ?

Il n'y a pas que "l'effet dioxine" pour expliquer le score de plus de 11 % des votes français de 13 juin dernier. Les suffrages "verts" de ces élections européennes se sont montrés en hausse dans plus des 2/3 des nations de l'Union.

A l'inverse, en Suède et en Allemagne, les scores se sont écroulés depuis 1994 tombant respectivement de 17 à 9,4% et de 10 à 6,4 %. La dégringolade spectaculaire des "Grünen", toujours dans le passé montrés en exemple par les "Verts" français devenus institutionnels devrait leur servir de leçon. S'ils deviennent un melting-pot d'aspirations politiciennes et marginales à l'écologie de terrain, ils risquent eux aussi de perdre leurs racines en se coupant des "écolos" de terrain.

Le groupe vert, compte maintenant 38 députés au Parlement européen dont c'est en importance la quatrième force ; ils ont maintenant 5 ans pour ne pas décevoir...

Haute chaîne du Jura : Bientôt un lac artificiel

Les juges lyonnais du Tribunal Administratif qui avaient stoppé les travaux de creusement d'un lac artificiel au Col de Crozet suite à l'action de l'Association pour la Protection des Paysages de Montagnes du Crêt de la Neige (APPMCN), ont finalement rejeté le recours de l'association le 8 juillet 1999.

En six pages d'arguments juridiques, le Tribunal justifie sa position qu'il semble avoir acquise lors d'une visite sur les lieux, escorté par les moyens et les gens du Syndicat Mixte du Jura Gessien.

Ainsi, sur la loi Montagne le tribunal considère que ce lac «par sa destination» ne constitue pas une urbanisation, contredisant d'ailleurs dans les faits son premier jugement qui avait suspendu temporairement la poursuite du chantier.

Les parties adverses, (le SMJG et la commune de Crozet) demandaient la condamnation de l'association à près de 30000 F de frais, le tribunal a rejeté leurs demandes.

L'association ne fera pas appel.

Il serait également possible d'attaquer l'autorisation pour l'ensemble de l'installation neige artificielle (pompage dans la vallée, conduites, lac, compression, canons) donnée en 1996, mais la CPE nationale qui a capacité d'agir en ce domaine s'interroge. En effet, il existe une jurisprudence du Conseil d'Etat du 30 juillet 1997 où l'association SOS Portes a vu rejeter son recours contre une carrière située en zone de montagne...

La CPE de plus en plus opposée à l'utilisation agricole des boues d'épuration urbaines.

Cet article fait écho à la réunion du C.A. de la CPE où il a été décidé de ne plus accepter l'épandage des boues d'épuration urbaines (5 millions de tonnes par an en France), surtout celles issues d'effluents en partie industriels, comme fertilisants agricoles.

Les industriels de l'épuration ont parfaitement conscience des oppositions qui émergent de plus en plus de l'opinion publique contre l'épandage de boues d'épuration suspectes, puisqu'ils proposent et élaborent eux même des solutions.

Jusqu'à ce jour, seule la coûteuse incinération de ces boues était concrètement proposée. On parle aujourd'hui d'une autre voie : "l'oxydation par voie humide" (Boues épaissies, mises en présence d'oxygène liquide à plus de 200°). Cette méthode permet de détruire la matière organique, ce qui produit un résidu minéralisé que l'on se propose d'utiliser comme remblais, routiers ou autres. Coût d'investissement de l'installation : 20 MF pour une capacité de 100 000 éq.-habitant et en fonctionnement 3000 F/ tonne de matière sèche. (d'après Décision Environnement 78, juil. 99 - p12).

Députés staliniens et anti-nature

Environ 70 députés, dont Mr Roland VUILLAUME de Pontarlier, ont déposé le 16 février 1999 un projet de loi pour limiter l'accès des associations à la justice et surtout aux tribunaux administratifs. Car disent-ils *"se sont développés des comportements abusifs où la préoccupation sincère et désintéressée du respect environnemental était oubliée"* car parait-il, on bloque trop de projets et l'on *"intente systématiquement des recours contre les permis de construire"* et autres autorisations.

Ces très vénérables députés, sincères et ô combien désintéressés, ont proposé que seules les associations agréées puissent contester les permis de construire en versant de surcroit une importante consignation financière, sans oublier une amende en cas de recours abusif. Ils ont présenté ce projet le 10 mars dernier.

La CPE, comme d'autres associations a informé les parlementaires des risques de ce projet. Selon le député Jean-Louis FOUSSERET, ce texte soutenu essentiellement par la «droite» ne passera pas à l'Assemblée Nationale. A suivre...

Faites connaître la C.P.E. et Pollu-Stop à vos amis :

Indiquez-nous leurs nom et adresse, un exemplaire leur sera envoyé gracieusement.

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

LA C.P.E. A BESOIN DE VOUS

N'hésitez pas à l'informer avec le maximum d'éléments (descriptions, photos) des problèmes de pollution dont vous avez connaissance.

Tous les mercredis soirs, à partir de 18h, venez participer aux réunions de travail de la C.P.E. : vos idées et suggestions y seront les bienvenues !

Vous pouvez aussi organiser des sorties de terrain.

Bulletin édité par la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux, du Sous-sol et des Cavernes - 3, rue Beauregard - 25000 Besançon - Tél. : 03.81.88.66.71 / Fax : 03.81.80.52.40 (Permanence tous les mercredis à partir de 18 h 00) - Dépôt légal : Août 1999 - Prix au numéro : 10 francs - Abonnement (au moins 4 numéros par an) tarif normal : 50 francs, tarif de soutien : 100 francs - N° de Commission Paritaire Presse : 64777 - Directeur de publication : F. Devaux - Impression : CPEPESC. La CPEPESC est membre de : Franche-Comté Nature Environnent, Saône & Doubs Vivants - Sundgau Vivant , Réserves Naturelles de France...